



Communiqué

Le 21 novembre 2008

LA STRATÉGIE TRAVAIL PROFITABLE VISE À RÉDUIRE LE FARDEAU DES LOYERS ET À AIDER LES MANITOBAINS AYANT UN FAIBLE REVENU À AMÉLIORER LEURS ÉCONOMIES, SELON LE MINISTRE DES SERVICES À LA FAMILLE ET DU LOGEMENT

Les nouvelles initiatives de lutte contre la pauvreté s'appuient sur un taux de pauvreté qui est le plus bas du pays après celui du Québec.

La Province va consacrer trois millions de dollars à la lutte contre la pauvreté, en aidant les personnes qui en sont victimes à bénéficier d'une plus grande stabilité de logement et à accumuler davantage d'éléments d'actif, a annoncé aujourd'hui le ministre des Services à la famille et du Logement du Manitoba, M. Gord Mackintosh.

« Nous avons fait des progrès dans notre lutte contre la pauvreté, mais nous devons accroître nos efforts pour aider les gens à trouver des emplois et à devenir autonomes, a déclaré M. Mackintosh. Un récent rapport du gouvernement fédéral montre que le Manitoba a le taux de pauvreté le plus bas du pays après le Québec, si l'on tient compte du coût de la vie. Nous proposons aujourd'hui de nouvelles mesures pour réduire encore plus ce taux, notamment le Programme d'allocations-logement du Manitoba, qui a récemment été dévoilé, et une nouvelle initiative intitulée *Le Manitoba fait des économies* ».

La stabilité de logement est une condition essentielle pour éviter la pauvreté, a ajouté le ministre. Dans le difficile marché locatif actuel, certains travailleurs ayant un faible revenu ont besoin d'aide pour payer leur loyer. Le gouvernement a annoncé aujourd'hui plusieurs améliorations dans le Programme d'allocations-logement du Manitoba.

- Les personnes âgées verront leurs allocations mensuelles augmenter de 54 \$, en moyenne.
- Les familles verront leurs allocations mensuelles augmenter de 43 \$, en moyenne.
- Les personnes handicapées verront leurs allocations mensuelles augmenter de 31 \$, en moyenne.

Ces changements, qui coûteront 2,2 millions de dollars, entreront en vigueur en janvier 2009 et bénéficieront à environ 4 000 Manitobains et Manitobaines.

La Province reconnaît également la nécessité d'aider les personnes ayant un faible revenu à faire des économies, pour assurer leur avenir et pour avoir des fonds de réserve en cas de dépenses

imprévues, a poursuivi M. Mackintosh. Grâce au programme *Le Manitoba fait des économies*, ces personnes pourront mettre de l'argent de côté pour payer leurs frais de scolarité, pour lancer une entreprise, pour devenir autosuffisant et pour offrir une plus grande stabilité à leur

famille.

« Appuyer les particuliers ayant un faible revenu à atteindre leurs objectifs d'épargne est une manière efficace de lutter contre la pauvreté, nous en voyons la preuve tous les jours, a déclaré M^{me} Cindy Coker, directrice générale de SEED (Supporting Employment and Economic Development) Winnipeg. Il a, par exemple, été démontré que chaque dollar public investi à contrepartie égale dans un compte d'épargne génère 5 \$ de bénéfice pour la collectivité, sous diverses formes : nouvelles entreprises et nouveaux emplois, amélioration des revenus et de l'éducation, nouveaux logements et améliorations des logements existants, amélioration des recettes fiscales et baisse du recours à l'aide sociale. »

Le Manitoba fait des économies est un programme qui comporte trois volets initiaux.

- Formation financière – Près de 700 Manitobains et Manitobaines ayant un faible revenu suivront une formation de gestion financière par l'entremise de SEED Winnipeg pour en apprendre davantage sur des sujets tels que la manière de faire un budget, de faire des économies et d'utiliser les services offerts par les établissements bancaires. Ce nombre était de 240 personnes auparavant.
- Mesures d'encouragement à l'accumulation d'éléments d'actif – Par l'entremise de SEED Winnipeg, on encouragera jusqu'à 450 Manitobains et Manitobaines ayant un faible revenu à continuer à faire des économies à des fins de logement ou d'éducation ou pour lancer une entreprise, en investissant trois dollars de contrepartie pour chaque dollar qu'ils investiront dans leur compte d'épargne, jusqu'à une limite désignée. Deux cent quarante personnes seulement bénéficiaient de cette mesure auparavant.
- Fin de la récupération – Seront ajoutés à la liste des éléments d'actif exemptés lors de l'évaluation de l'admissibilité à l'aide sociale :
 - économies et revenus provenant d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (décembre 2008);
 - tout don d'une valeur allant jusqu'à 500 \$ par mois offert à une personne handicapée (janvier 2009);
 - tout compte d'épargne moyen allant jusqu'à 4 000 \$ pour les personnes qui ont perdu leur emploi (janvier 2009 – cette mesure ne s'applique qu'aux personnes handicapées pour le moment).

« Nous devons, surtout en cette période d'incertitude, aider et encourager les personnes ayant un faible revenu à faire des économies non seulement pour pouvoir faire face aux imprévus, mais aussi pour améliorer leur autonomie financière et pour avoir des options autres que l'aide sociale grâce à un meilleur actif, a poursuivi M. Mackintosh. Les familles nous ont dit qu'elles voulaient aussi pouvoir aider, alors nous supprimons les obstacles à l'épargne tout en encourageant la sécurité économique. »

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX EN ANNEXE